

Les militants de Greenpeace poursuivis pour "violation de domicile"

Le Monde.fr | 17.07.2013 à 19h19 |

Par Rémi Barroux



"Tricastin, accident nucléaire" : le message projeté par Greenpeace sur la centrale du Tricastin, dans la Drôme, lundi 15 juillet. | AP/Micha Patault

Les 29 militants de Greenpeace détenus en garde à vue, depuis lundi 15 juillet, pour s'être introduits dans l'enceinte de la centrale nucléaire du Tricastin (Drôme) ont été relâchés mardi en fin de journée.

Ils sont mis en examen pour *"violation de domicile"* et *"dégradation grave de biens d'autrui en réunion"* et sont convoqués devant le tribunal de grande instance de Valence le 12 septembre. Les activistes, dont beaucoup sont de nationalité étrangère – espagnole, belge, russe, roumaine, portugaise, suisse ou allemande –, encourent cinq ans de prison. Le refus de prise d'ADN ne figure pas dans les motifs de mise en examen, alors qu'aucun d'entre eux n'en a accepté le prélèvement. Un des activistes, qui a bousculé un des membres du peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM), régulièrement sollicité pour venir décrocher les "grimpeurs" de l'association écologiste, est convoqué pour *"violences sur personne dépositaire de l'autorité publique"*, a précisé le procureur de la République de Valence, Antoine Paganelli.

POSSIBLES DOMMAGES ET INTÉRÊTS

Répartis dans diverses gendarmeries de la Drôme et d'Ardèche, les militants de Greenpeace se sont vu signifier, dans un premier temps, de multiples motifs d'arrestation, dont *"offense au président de la République"* ou encore *"mise en danger de la vie d'autrui"*. Les activistes ont pénétré dans la centrale nucléaire lundi, peu avant 6 heures du matin, pour déployer de grandes banderoles et projeter des images, notamment celle de la tête du chef de l'Etat accompagnée du texte *"Hollande, président de la catastrophe ?"*. Les militants en charge de la projection n'ont pas été arrêtés.

La direction d'EDF a, comme à chaque intrusion, déposé plainte pour *"violation de domicile"*. Il pourrait y avoir aussi une demande de dommages et intérêts. Sur les trois équipes d'activistes qui ont pénétré dans la centrale, en escaladant au moyen d'échelles le grillage de protection, l'une a dû le découper sur plusieurs mètres. Ce qui pourrait coûter quelque 10 000 euros de dommages.

EDF VEUT ATTEINDRE L'ORGANISATION ÉCOLOGISTE

Mais, au-delà de la poursuite des militants, qui procèdent, comme lors de chaque opération illégale, sans aucun lien direct avec Greenpeace, s'étant débarrassés de leurs téléphones personnels et arguant de leur autonomie et de leur seul engagement individuel, la direction d'EDF veut atteindre l'organisation écologiste. *"Nous voulons assigner sur le plan civil l'association Greenpeace, sa responsabilité est directement engagée, a expliqué au Monde Jean-Pierre Mignard, l'un des avocats d'EDF. Greenpeace revendique l'action et elle l'organise, même si elle s'en défend."*

A plusieurs reprises, notamment lors des procès qui ont suivi les intrusions de Greenpeace, en décembre 2011, dans les centrales de Nogent-sur-Seine (Aube) et Cruas (Ardèche), EDF a essayé d'incriminer l'organisation. Déjà, M^e Mignard expliquait qu'il ne s'agissait pas de faire condamner les militants à de lourdes peines mais de viser l'organisation. Jusqu'à présent, seuls les militants ont individuellement été condamnés, parfois à des peines de prison avec sursis ou à des amendes.

Le gouvernement, par la voix des ministres de l'intérieur et de l'écologie, a indiqué sa volonté de durcir les sanctions pénales face aux *"agressions"* sur des centrales nucléaires. Un groupe de travail, sous la responsabilité du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), qui dépend du premier ministre, étudie depuis plusieurs mois un changement de réglementation et un renforcement des mesures matérielles de sécurité. Certaines de ses conclusions ont déjà été transmises, il y a un an, au ministère de l'écologie. Mais, s'agissant du changement de statut des centrales nucléaires ou des réglementations en vigueur, rien n'a encore été arbitré, indique-t-on au SGDSN.

VERS UN RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES CENTRALES

L'hypothèse que les centrales nucléaires soient considérées comme des installations militaires ne plaît guère à la direction d'EDF. *"Ce serait le vœu secret de Greenpeace, qui pourrait ainsi faire la démonstration que l'énergie nucléaire n'est pas une énergie comme les autres, et qu'elle est dangereuse, dit Jean-Pierre Mignard. Les centrales doivent seulement être mieux protégées, il faut s'adapter aux formes actuelles d'intrusion."*

Pour l'avocat de Greenpeace Alexandre Faro, le problème n'est pas de changer de juridiction, de passer du civil au militaire, mais *"de savoir si le fait d'entrer dans une centrale pour déployer une banderole mérite telle ou telle peine"*. Et de rappeler qu'en réponse à une action de Greenpeace qui avait bloqué un train de transport de plutonium, en 2005, le gouvernement avait alors décidé de changer la réglementation en classant ces convois en "secret défense". *"On ne va pas faire baisser la fièvre en cassant le thermomètre, explique M^e Faro. Ces centrales sont dangereuses et les militants de Greenpeace continueront à alerter l'opinion sur les risques d'accidents."*

